

# CAFIPEMF

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE  
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR

## Déroulement Admission

Epreuves pratiques et soutenance du mémoire

### Éléments pour les candidats et les examinateurs qualifiés, adjoints au jury

## I. ANALYSE DE SEANCE

### Déroulé

- **Séance produite par un enseignant débutant** (T1 ou T2 ou T3)

**Durée** : 1h au plus (en maternelle cela peut inclure les rituels, mais le décompte horaire est déclenché après la fin de l'accueil)

**Contexte** : L'enseignant conduit une activité dans un domaine disciplinaire habituel prévu à l'emploi du temps sauf s'il s'agit d'un CAFIPEMF spécialisé requérant l'observation d'une discipline particulière \* / en situation de CAFIPEMF « **option maternelle** », cela pourra être une des activités prévues à l'emploi du temps incluant rituels, travaux en ateliers ou en groupes décloisonnés dans un domaine ciblé ou mobilisant plusieurs domaines.

\* Les candidats ayant choisi une certification avec une des options mentionnées à l'article 2 arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015, présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

**NE** : Dès l'ouverture de l'épreuve, il sera précisé par les examinateurs qualifiés au candidat comme à l'enseignant qui réalise la séance que la durée ne dépassera pas 1 heure.

- **Temps intermédiaire** : 15 minutes (à respecter strictement)

Ce temps de pause doit permettre à l'enseignant de confier ses élèves au sein de l'école et au candidat CAFIPEMF à rassembler ses notes et préparer son entretien. Ce temps est délibérément circonscrit à 15 minutes (texte réglementaire).

- **Analyse de séance**

**Durée** : 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Le candidat CAFIPEMF s'entretient avec l'enseignant en veillant à **conduire** et à **construire** un entretien fondé sur l'analyse, la réflexion partagée et le conseil (→ La place accordée au numérique sera prise en compte)

- **Temps intermédiaire 15 minutes** (au plus), l'entretien avec les membres qualifiés devant se dérouler immédiatement.

- **Entretien avec les membres qualifiés, désignés par le jury** (1 IEN et 1 formateur ESPE)

**Durée** : 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Les **examinateurs qualifiés, adjoints au jury**, s'entretiennent avec le candidat pour appréhender sa conduite d'analyse de séance selon un protocole permettant – par le biais de questions - de :

- 1) **demandeur une auto-analyse** de l'entretien conduit,
- 2) **appréhender les choix didactiques de la séance** (pertinence par rapport aux programmes, place dans une programmation, cohérence objectifs / activités),
- 3) **apprécier les choix pédagogiques mis en œuvre** (supports, consignes, modalités de travail, acquis des élèves, place et rôle du maître, implication et travaux des élèves, ...),
- 4) **identifier les conseils prodigués** (ou l'absence de ceux-ci), les hiérarchiser, les justifier et les accompagner de références ou de ressources,
- 5) **aborder toute autre thématique** en lien avec le contexte de la séance et de l'entretien analytique qui a été conduit consécutivement.

- **Évaluation par les examinateurs qualifiés, adjoints au jury** (hors présence du candidat)

**Durée** : 10 à 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Les **examinateurs qualifiés, adjoints au jury**, renseignent la Fiche 1A du dossier candidat en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu) et en rédigeant - pour chacune des deux rubriques - les commentaires utiles au jury académique.

**Nota bene** : les durées mentionnées sont à respecter au plus près pour garantir la prise en compte des textes de référence et la meilleure équité possible entre tous les candidats

## II. ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION

### Déroulé

- **Séance conduite auprès d'enseignants de l'école primaire** (Cycle 1 et/ou Cycle2 et/ou Cycle 3)

**Durée** : 1h30 au plus (→ La place accordée au numérique sera prise en compte)

**Contexte** : Le candidat organise, conçoit et conduit une action de formation dans un domaine disciplinaire ou un domaine d'activité de son choix dès lors

- qu'il relève bien de l'école primaire

- qu'il correspond bien à l'option éventuellement choisie s'il s'agit d'un CAFIPEFM spécialisé (A noter également que dans le cadre d'un CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.)

**NB** : dès l'ouverture de l'épreuve, il sera précisé par les examinateurs au candidat comme aux enseignants en formation que l'intervention ne dépassera pas 1 heure 30.

- **Temps intermédiaire** : 15 minutes (à respecter strictement)

Ce temps de pause doit permettre au candidat CAFIPEMF à rassembler ses notes et préparer son entretien. Ce temps est délibérément circonscrit à 15 minutes (texte réglementaire).

- **Entretien avec les membres qualifiés, désignés par le jury** (1 IEN et 1 formateur ESPE)

**Durée** : 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Les **examinateurs qualifiés, adjoints au jury**, s'entretiennent avec le candidat pour appréhender sa conduite d'animation d'une action de formation selon un protocole permettant – par le biais de questions - de :

- 1) **demander une auto-analyse** de l'intervention conduite,
- 2) **appréhender les choix didactiques de la formation réalisée** (pertinence par rapport aux programmes, place dans une programmation, cohérence objectifs / activités),
- 3) **apprécier les choix pédagogiques proposés** (supports, consignes, modalités de travail, variables didactiques, ...),
- 4) **identifier les conseils prodigués** (ou l'absence de ceux-ci) , les hiérarchiser, les justifier et les accompagner de références ou de ressources,
- 5) **aborder toute autre thématique** en lien avec le contexte de l'animation réalisée.

- **Évaluation par les examinateurs qualifiés, adjoints au jury** (hors présence du candidat)

**Durée** : 10 à 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Les **examinateurs qualifiés, adjoints au jury**, renseignent la Fiche 1B du dossier candidat en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu) et en rédigeant, pour chacune des deux rubriques -les commentaires utiles au jury académique.

**Nota bene : les durées mentionnées sont à respecter au plus près pour garantir la prise en compte des textes de référence et la meilleure équité possible entre tous les candidats**

### III. SOUTENANCE DE MEMOIRE

#### Rappel

*Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.*

#### Déroulé

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes). La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à : - se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ; - analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ; - discuter du fondement des hypothèses retenues ; - relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

La soutenance se déroule en présence des **membres du jury académique** et des **examineurs qualifiés**, désignés par le jury / **seuls les membres du jury académique** participent à l'entretien et délibèrent sur la prestation du candidat après avoir recueilli l'avis des examinateurs qualifiés sur les épreuves pratiques.

#### • **Présentation** du mémoire professionnel

**Durée : 15 minutes** au plus (→ *La place accordée au numérique sera prise en compte*)

**Contexte** : Le candidat expose les éléments essentiels qu'il juge pertinent de développer en complément du mémoire adressé au jury. L'organisation comme le contenu de cette présentation relève des choix du candidat.

**NB** : dès l'ouverture de l'épreuve, il sera précisé au candidat par le président de jury que sa présentation n'excédera pas 15 minutes et que l'entretien sera de 30 minutes.

#### • **Echange avec le jury**

**Durée** : 30 minutes

**Contexte** : Les **membres du jury**, s'entretiennent avec le candidat pour apprécier sa réflexion permettant – par le biais de questions - de :

- 1) **se confronter à un problème**, le formaliser dans une logique d'accompagnement ou de formation,
- 2) **concevoir et mettre en œuvre** en conséquence **le dispositif professionnel** approprié,
- 3) **analyser sa pratique**, ses difficultés, ses réussites,
- 4) **justifier ses choix** et **ses stratégies** d'accompagnement ou de formation,
- 5) **proposer les évolutions** professionnelles induites, **envisager des prolongements**.

#### • **Évaluation par les membres du jury (hors présence du candidat et hors participation des examinateurs qualifiés)**

**Durée** : 10 à 30 minutes (maxi)

**Contexte** : Les **membres du jury**, renseignent – après avoir recueilli l'avis des examinateurs qualifiés pour les épreuves pratiques - les grilles d'évaluation du dossier candidat en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu) et en rédigeant - pour chacune des deux rubriques - les commentaires utiles au jury académique.

## IV. GRILLES D'EVALUATION (Cf. Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 – annexe 2)

### 1. GRILLE D'EVALUATION CRITERIEE DES EPREUVES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### 1.1. Analyse de pratique

A) Entretien du candidat avec le stagiaire		TI	I	S	TS
	Qualité de l'analyse de séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<b>Commentaire</b>					

B) Entretien du candidat avec le jury d'experts		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<b>Commentaire</b>					

#### 1.2. Animation d'une action de formation

A) Entretien du candidat avec le stagiaire		TI	I	S	TS
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<b>Commentaire</b>					

B) Entretien du candidat avec le jury d'experts		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<b>Commentaire</b>					

### 2. GRILLE D'EVALUATION CRITERIEE DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

A) Mémoire		TI	I	S	TS
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<b>Commentaire</b>					

B) Soutenance		TI	I	S	TS
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<b>Commentaire</b>					

C) intégration du numérique		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<b>Commentaire</b>					

### 3. SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

Domaine de compétence	Sur	Note attribuée
Penser, concevoir, élaborer	/5	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	/5	
Accompagner	/5	
Observer, analyser, évaluer	/5	
<b>Total sur 20</b>	<b>/20</b>	
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre -2 et + 2 points	
<b>Total</b>		

## V. GRILLE DE CRITERES SUR LES USAGES DU NUMERIQUE

L'arrêté du 20 juillet 2015 dispose que "lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser". La grille nationale d'évaluation des épreuves d'admission permet d'attribuer à l'intégration du numérique une pondération de + ou - 2 points, qui complète la note sur 20 affectée à l'épreuve.

Le jury a souhaité expliciter davantage les critères d'attribution de cette pondération.

Le document qui suit qualifie d'"usages pertinents du numérique" ceux qui sont intégrés dans des scénarii pédagogiques et qui apportent une plus-value dans les apprentissages. Le terme "utilisation" vise la simple mise en œuvre d'une ressource numérique.

Bonification	Critères pour l'appréciation du jury
+ 2	<ul style="list-style-type: none"><li>Les usages (présentés, conseillés) du numérique induisent une <b>plus-value cognitive</b> : les outils sont convoqués (conseil, animation, soutenance) sur des temps précis, <b>intégrés à des scénarii pédagogiques</b>.</li><li>Le candidat est capable <b>d'argumenter</b> sur la pertinence de ces usages (avec le stagiaire, avec le jury).</li><li>Les thématiques du <b>travail personnel</b> des élèves et/ou de la <b>différenciation</b> pédagogique sont abordées en intégrant la question des usages du numérique.</li></ul>
+ 1	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat <b>met en œuvre des usages pertinents</b> du numérique (conseil, animation, soutenance).</li><li>Dans le dialogue avec le jury, il parvient à <b>expliquer</b> les plus-values <b>ou</b> à <b>argumenter</b> les usages proposés.</li></ul>
0	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat <b>met en œuvre des usages pertinents</b> du numérique (conseil, animation, soutenance) présentant des plus-values ou une utilisation d'outils numériques.</li><li>Il ne parvient toutefois <b>pas à expliciter</b> les plus-values en termes d'apprentissages.</li></ul>
-1	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat <b>n'utilise pas</b> du numérique (conseil, animation, soutenance).</li><li>Il parvient cependant à évoquer quelques <b>utilisations</b> possibles sur la base des outils qu'il connaît</li></ul>
-2	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat ne parvient ni à <b>présenter</b> ni à <b>conseiller</b> ni à <b>évoquer</b> des usages du numérique.</li></ul>

### ANNEXES

#### • Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91551](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91551)

#### • Annexe 1

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093\\_annexe1\\_452303.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf)

#### • Annexe 2

Annexe CAFIPEMF-CAFA - Synthèse des compétences du candidat

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093\\_annexe2\\_452268.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf)